

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 21 avril 2015

Question écrite urgente

« Ondes rouges » ou quand la durée des trajets des automobilistes est artificiellement prolongée

La forte croissance de la population est un défi pour nos infrastructures routières déjà surchargées. Venant confirmer la perception au quotidien des automobilistes, une firme de navigateurs GPS a placé Genève et sa région comme ville la plus « embouteillée » de Suisse, devant Zurich, Bâle et Berne. Au niveau européen de ce classement, Genève se trouve à la 13^e place des villes où l'on circule moins bien, devant de grandes villes comme notamment Paris, Athènes, Bruxelles, Manchester, Hambourg, Naples, Lisbonne, Vienne, Lyon, Munich ou Francfort. Malgré ce constat peu glorieux, la gestion de la politique mobilité par l'Etat ne rassure pas les usagers de la route et les professionnels qui dépendent d'un réseau routier performant pour pouvoir exercer convenablement leur activité.

Notre économie a besoin d'un réseau routier performant accompagné d'une réduction des temps de parcours. Pourtant, en pratique, certaines réalisations entravent plus le trafic qu'elles ne le désengorgent. Par exemple, la durée des feux route des Jeunes (Tivoli) pose un problème de circulation. En effet, cinq véhicules au grand maximum peuvent passer à ce feu (généralement quatre), ce qui entraîne des perturbations sur cet axe et incite les automobilistes à prendre la contre-allée et reprendre la route des Jeunes à la hauteur de la rue Eugène-Marziano. La prétendue justification à ce procédé repose en l'idée qu'un débit supérieur engorgerait la Jonction, ce qui est erroné puisque, si la durée des feux au vert était doublée, elle n'aurait pratiquement pas d'impact, car une partie du trafic tourne sur la rue François-Dussaud ou au chemin de la Gravière.

Ma question est la suivante :

*Pourquoi la durée des feux route des Jeunes (Tivoli) est-elle si courte ?
Comment le Conseil d'Etat se détermine-t-il sur ce problème de circulation ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.